

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 9 septembre 2010

33 L'Association Club amical de tennis - convention de mise à disposition d'un éducateur sportif - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI,
BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la séance du 17 décembre 2007, le conseil municipal a validé la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec le Club amical de tennis pour l'année 2008, pour proposer des activités sur le temps scolaire, dans le cadre de l'école municipale des sports, et hors temps scolaire sous forme de stages ou d'autres animations. Ces actions permettent de favoriser et d'élargir la pratique de l'activité et de l'éducation physique des jeunes. La présente convention qui vous est proposée, renouvelle cette mise à disposition d'un éducateur par le Club amical de tennis et prévoit un maximum de 160 heures annuelles d'intervention de l'éducateur, sur la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Vous êtes appelés à voter

SOUS-PREFECTURE
- 5 OCT. 2010
60300 SENLIS

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 9 septembre 2010
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec l'association Club amical de tennis pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2013.

Article 2 : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (compte 65745/40/DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

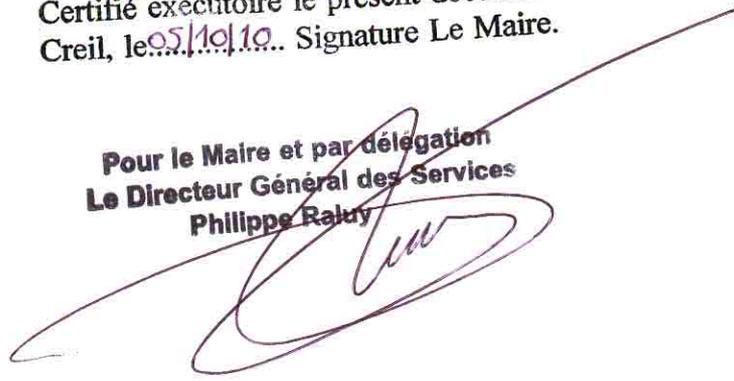
Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10... Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE